

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société SUEZ RV CENTRE EST

Commune de Satolas-et-Bonce

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du 8 janvier 2024 à 8h au 19 février 2024 à 18h à Satolas-et-Bonce sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales C de la commune de Satolas-et-Bonce, ZA, B, de la commune de Grenay et AN de la commune de Saint-Laurent-de-Mure. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-11-06- du 9 novembre 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour de l'établissement SUEZ RV CENTRE EST sur les communes de Satolas-et-Bonce, Grenay et Saint-Laurent-de-Mure est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- **en mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête**, sur support papier mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- **sur le site internet suivant** : [.https://www.registre-dematerialise.fr/5040](https://www.registre-dematerialise.fr/5040).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Satolas-et-Bonce
- **sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante** : <https://www.registre-dematerialise.fr/5040>
- **par courrier électronique à l'adresse suivante** : enquete-publique-5040@registre-dematerialise.fr
- **par voie postale** à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Satolas-et-Bonce, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5040> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur, M. François JAMMES, ingénieur de recherche, recevra dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de permanence	Adresse de la permanence	Dates et horaires de la permanence
Mairie de Satolas-et-Bonce	169 allée du château 38290 Satolas-et-Bonce	Vendredi 12 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h
Mairie de Satolas-et-Bonce		Mardi 30 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Samedi 10 février 2024 de 9h30 à 11h30
Mairie de Satolas-et-Bonce		Lundi 19 février 2024 de 16h30 à 18h00
Mairie de Saint-Quentin-Fallavier	Place de l'hôtel de ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier	Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h

M. Marc-Jérôme HASSID, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique sera organisée par le commissaire enquêteur le mardi 9 janvier 2024 à 18h à la mairie de Satolas-et-Bonce. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société SUEZ RV CENTRE EST sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Samuel FAGES – chef de projet de développement par téléphone au : 06.30.48.26.10 ou par courriel : sameul.fages@suez.com ;
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Satolas-et-Bonce, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.